

**Assemblée Plénière du 20 décembre 2018**

**Amendement au Rapport 2018/AP-DEC/03 – Budget Primitif 2019  
déposé par les élus de la France Insoumise,  
Liem Hoang Ngoc, Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys**

**« Procéder au recrutement d'Agents Régionaux des Lycées pour répondre à l'urgence »**

**Chapitre 930 : Services généraux**

- Affecter la somme de 3 000 000 d'euros supplémentaires en fonctionnement à l'administration générale pour le recrutement d'Agents Régionaux des Lycées

Cet amendement est gagé sur une diminution de la part d'autofinancement de la section d'investissement (compensée à due concurrence par une augmentation de l'emprunt) et sur une augmentation de la section de fonctionnement.

**Exposé des motifs :**

Nos lycées ont un besoin urgent en matière de recrutement d'Agents Régionaux des Lycées. Nos lycées d'Occitanie accueilleront d'ici 2020 près de 10 000 élèves supplémentaires, nécessitant de nouvelles conditions d'accueil. Une étude devra préciser le nombre nécessaire qui s'évalue à environ 300 ARL supplémentaires. Cet amendement permet d'engager dès cette année le recrutement d'une centaine d'ARL permet de répondre en partie à l'urgence et de faire face aux besoins.

## **Assemblée Plénière du 20 décembre 2018**

**Amendement au Rapport N° 2018/AP-DEC/03 – Budget Primitif 2019  
déposé par les élus de la France Insoumise,  
Liem Hoang Ngoc, Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys**

### **« Ré-internalisation maintenance informatique de niveau 2 »**

Modifier la fin du 2eme paragraphe de la page 8 du document de présentation du BP ainsi : « .....la région déploiera des agents régionaux de maintenance premier niveau dans les établissements et déploiera les moyens pour la ré-internalisation du niveau 2 de maintenance sur l'ensemble du territoire de la Région Occitanie en se donnant les moyens financiers de sa mise en œuvre lors de cet exercice budgétaire 2019.»

#### **Exposé des motifs :**

La région Occitanie se doit d'harmoniser sa politique en ce qui concerne notamment la maintenance informatique dans les lycées. Jusqu'alors deux systèmes différents prévalent, un sur l'est de la région, l'autre sur l'ouest. Contrairement à ce qu'il se passe sur la partie est où la maintenance est toujours gérée en interne avec des moyens alloués par le rectorat de l'académie de Montpellier, à l'ouest du territoire, cette maintenance a été externalisée. Les prestataires privés à l'œuvre n'ont donné aucunement satisfaction, rendant mécontents la plupart des établissements à cause d'un service très médiocre pour les lycées, et très onéreux pour la région. La ré-internalisation de cette maintenance nécessairement en lien avec les deux rectorats des deux académies, permettrait, en recrutant des agents compétents au sein de l'institution, de répondre au mieux aux besoins des établissements et de faire face aux différents niveaux de maintenance.

## **Assemblée Plénière du 20 décembre 2018**

### **Amendement au Rapport 2018/AP-DEC/03 – Budget Primitif 2019**

**déposé par Liem Hoang Ngoc, Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et  
Guilhem Serieys**

#### **« Priorité au Service public d'éducation »**

#### **Chapitre 902: Enseignement – Commission Education Jeunesse**

Retirer la totalité la somme consacrée aux investissements dans les lycées privés :

- Retirer les 6 700 000 euros en investissement de l'article 23 « lycées privés »
- Affecter cette somme de 6 700 000 en investissement à l'article 22 « lycées publics »

#### Exposé des motifs :

La loi ne prévoit pas d'intervention des Conseils régionaux concernant les dépenses d'investissement des lycées privés mais uniquement une aide forfaitaire en fonctionnement. Aussi, la collectivité assurera pleinement ses obligations en matière de fonctionnement des lycées privés sous contrat (22,015 M en fonctionnement). Il n'y a donc pas de raison d'aller au-delà de ce qu'impose la loi. Attaché au principe de laïcité, notre Région décide de réaffecter les crédits « facultatifs » concernés au soutien aux conditions d'étude et de travail dans les lycées publics.

## **Assemblée Plénière du 20 décembre 2018**

### **Amendement au Rapport N° 2018/AP-DEC/03 – Budget Primitif 2019**

**déposé par les élus de la France Insoumise, Liem Hoang Ngoc, Myriam Martin,  
Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys**

**« Soutien à la gestion publique de l'eau et de l'assainissement »**

#### **Chapitre 907 – Environnement**

**Il est créé un dispositif supplémentaire intitulé « Mode de gestion publique de l'eau et de l'assainissement » d'un montant de 100 000 euros.**

Cet amendement est gagé sur une diminution de la part d'autofinancement de la section d'investissement (compensée à due concurrence par une augmentation de l'emprunt) et sur une augmentation du budget de fonctionnement.

#### Exposé des motifs :

L'eau est un bien commun et un droit humain. La Région doit contribuer à la promotion d'une gestion démocratique de l'eau, ainsi qu'à la préservation de cette ressource.

Les régies publiques de l'eau permettent une appropriation démocratique de ce bien commun, la mise en place de tarifications sociales et écologiques ciblant les mésusages et assurant la gratuité des m<sup>3</sup> nécessaires à la vie, la rénovation des réseaux afin d'éviter les fuites. C'est pourquoi nous devons encourager ce mode de gestion.

Cette ligne budgétaire nouvelle permettra de disposer de moyens pour mettre en place une démarche régionale qui accompagnera les collectivités locales dans des démarches de retour en régie publique de l'eau. Pour la première année, le recrutement d'un ingénieur réseaux et d'un attaché finances pourraient assurer des missions gratuites pour accompagner les collectivités dans leurs études préalables de retour en régie.

## **Assemblée Plénière du 20 décembre 2018**

**Amendement au Rapport N° 2018/AP-DEC/03 – Budget Primitif 2019  
déposé par les élus de la France Insoumise, Liem Hoang Ngoc, Myriam Martin,  
Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys**

### **« Renforcer et rendre plus égalitaire le soutien aux arts et à la culture »**

#### **Chapitre 933 – article 12 : activités culturelles et artistiques**

Affecter la somme de 2 000 000 d'euros supplémentaires à l'article « activités culturelles et artistiques ».

Cet amendement est gagé sur une diminution de la part d'autofinancement de la section d'investissement (compensée à due concurrence par une augmentation de l'emprunt) et sur une augmentation de la section de fonctionnement.

#### **Exposé des motifs :**

Les interventions du conseil régional dans les domaines des arts, de la culture et des spectacles vivants festivals doivent s'harmoniser par le haut et assurer un traitement équitable des structures. Par ailleurs, ces secteurs souffrent de difficultés grandissantes sous l'effet des restrictions de crédits publics. Pourtant, ils concourent à l'émancipation des individus et à l'économie régionale. Cet amendement permet d'engager de nouvelles actions de soutien aux acteurs culturels concernés.

Il s'inscrit dans le cadre d'une note présentée en commission culture le 28 septembre 2018 et qui a alerté sur les concentrations opérées par les multinationales vis-à-vis de nos festivals en Région Occitanie. Il y est indiqué, qu'à ce stade, vivendi vient de prendre le contrôle de « Déferlantes » à Argelès, qu'elle possède déjà « Live au Campo » à Perpignan et envisage de concurrencer des festivals existants pour les faire renoncer. Live Nation, la plus puissante multinationale sur la culture, a déjà un pied dans la place avec le festival « I love Techno » à Montpellier.

**Assemblée Plénière du 20 décembre 2018**

**Amendement au Rapport N° 2018/AP-DEC/03 – Budget Primitif 2019**

**déposé par les élus de la France Insoumise, Liem Hoang Ngoc, Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys**

**« Soutien à la vie associative »**

**Chapitre 934 :**

Augmentation de 2 000 000 d'euros de la ligne budgétaire intitulée « Vie associative et lutte contre les discriminations »

Cet amendement est gagé sur une diminution de la part d'autofinancement de la section d'investissement (compensée à due concurrence par une augmentation de l'emprunt) et sur une augmentation de la section de fonctionnement.

**Exposé des motifs :**

Les structures associatives et leurs missions (sociales, culturelles, d'éducation populaire...) sont mises en difficulté par les politiques d'austérité. Au désengagement de l'Etat s'ajoute la diminution des moyens des collectivités territoriales sans que la loi NOTRE n'ait clarifié la situation. Plusieurs rapports chiffrent à plus de 40 000 les suppressions d'emplois dans les associations. Notre Région doit mettre en place un dispositif permettant l'accompagnement pluriannuel de structures associatives d'intérêt général ainsi qu'une aide à la pérennisation d'emplois associatifs et à la création d'emplois associatifs. Elle devra entre autre veiller à répondre à des besoins spécifiques à l'échelle des bassins de vie.

## Assemblée Plénière du 20 décembre 2018

### Amendement au Rapport N° 2018/AP-DEC/03 – Budget Primitif 2019

déposé par les élus de la France Insoumise, Liem Hoang Ngoc, Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys

#### « Pour un soutien plus fort au bio »

#### Chapitre 939 – article 3

Retirer en Fonctionnement 2 000 000 d'euros sur la ligne Promotions-Qualité-Salons pour les affecter en Fonctionnement sur la ligne Agriculture Biologique.

Ajouter en Investissement 2 000 000 d'euros à la ligne Agriculture Biologique. L'emprunt est augmenté en conséquence.

#### Exposé des motifs :

La ligne budgétaire *Promotion-Qualité-Salons* représente, avec plus de 11 millions d'euros, plus de la moitié du budget agricole du Conseil régional. La Région Occitanie est souvent présentée comme la première région bio de France. Afin que cette réalité perdure et progresse pour une agriculture de demain soucieuse de l'environnement, et au vu des enjeux que s'est fixée la Région en ce qui concerne l'amélioration de la restauration scolaire par le biais des produits bio et/ou locaux de qualité, il est nécessaire d'aider et d'accompagner davantage les filières bio de notre territoire régional (agriculteur-rice-s, regroupements d'agriculteur-rice-s bio, formation etc...). Nous proposons d'en retirer la somme de 2 millions d'euros pour l'affecter à l'augmentation de la ligne *Agriculture biologique* et aller beaucoup plus loin dans son accompagnement. Au delà de la volonté de favoriser l'approvisionnement des cantines des lycées en produits de l'agriculture biologique, il est nécessaire de l'inscrire budgétairement.

## **Assemblée Plénière du 20 décembre 2018**

### **Amendement au Rapport N° 2018/AP-DEC/03 – Budget Primitif 2019**

**déposé par les élus de la France Insoumise, Liem Hoang Ngoc, Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys**

#### **« Priorité à l'économie de proximité et à l'économie sociale et solidaire »**

##### **Section d'investissement**

##### **Chapitre 909 - Action économique**

- Retirer la somme de 1 000 000 euros en AP et CP sur la ligne « Immobilier collectif »
- Retirer la somme de 1 000 000 euros en AP et en CP sur la ligne « Contrat innovation Région »
- Retirer la somme de 1 000 000 euros en AP et en CP sur la ligne « «Contrat export »
- Affecter la somme de 1 000 000 euros supplémentaires en AP et en CP sur la ligne « Aides directes aux entreprises de l'ESS »
- Affecter la somme de 1 000 000 euros supplémentaires en AP et en CP sur la ligne « Fonds ingénierie financière pour l'ESS »
- Affecter la somme de 1 000 000 euros supplémentaires en AP et en CP sur la ligne « Fonds ingénierie financière pour les TPE-Artisanat »

##### **Section de fonctionnement**

##### **Chapitre 939 – Action économique**

- Retirer la somme de 500 000 euros en AE et en CP sur la ligne « Filières, Pôles et Clusters »
- Retirer la somme de 500 000 euros en AE et en CP sur la ligne « Satellites »
- Retirer la somme de 250 000 euros en AE et en CP sur la ligne « Prestations affaires économiques »
- Retirer la somme de 250 000 euros en AE et en CP sur la ligne « Démarches collectives à l'export »
- Affecter la somme de 1 250 000 euros supplémentaires sur la ligne « Soutien aux partenaires et structures de l'ESS et de l'innovation sociale »
- Affecter 250 000 euros supplémentaires sur la ligne « Économie solidaire : création par publics en difficultés »

##### **Exposé des motifs :**

Les interventions de la Région en soutien aux entreprises doivent être conditionnées à des critères sociaux et écologiques. D'autre part, les 45 millions d'euros accordés aux entreprises en CICE sans aucune contrepartie, devraient faire l'objet d'un bilan en Région. Certaines entreprises n'ont pas besoin d'aides publiques pour mener à bien leurs projets de développement. Enfin, les logiques de la seule compétition économique, des pôles de compétitivité et de la priorité à l'exportation ne sont pas adaptées aux défis de notre temps qui sont ceux de l'emploi, de la transition écologique et de la relocalisation de l'activité. C'est pourquoi cet amendement propose de ré-orienter 4,5 millions d'euros vers des activités économiques locales, créatrices d'emplois et non émettrices de « dette écologique ». C'est notamment le cas des entreprises de l'économie de proximité, des circuits courts et de l'économie sociale et solidaire. C'est faire ainsi le pari d'engager un choix clair vers la création d'emplois à forte utilité sociale, écologiques et non délocalisables.



**Assemblée Plénière du 20 décembre 2018**

**Amendement au Rapport N° 2018/AP-DEC/03 – Budget Primitif 2019**

**déposé par les élus de la France Insoumise, Liem Hoang Ngoc, Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys**

**Pour le retrait des financements sur les LGV Bordeaux-Tours et Bordeaux-Toulouse**

**Page 38 du rapport de présentation : supprimer le paragraphe « Le Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest et le remplacer par :**

Les crédits correspondants sont supprimés. Ils correspondent aux participations proposées de la Région aux études et acquisitions foncières sur la ligne « Toulouse-Bordeaux ». Les crédits affectés initialement au GPSO sont affectés au bénéfice des lignes ferroviaires des trains du quotidien.

**Chapitre 908 : Transports**

Les crédits budgétaires sont modifiés en conséquence.

**Exposé des motifs :**

Cet amendement vise à stopper l'engagement de la Région concernant un projet incertain, incohérent et dangereux pour l'avenir du rail dans notre Région. Si le raccordement de Toulouse à Paris à grande vitesse est nécessaire, celui-ci ne doit pas se faire dans des conditions qui mettent en péril le service public avec le Partenariat Public Privé sur Bordeaux-Tours et menacent le maillage du territoire et l'égalité entre les citoyens comme l'ont souligné les commissaires enquêteurs suite au débat d'enquête publique pour la ligne Toulouse-Bordeaux. L'opacité est grande concernant la participation financière demandée aux collectivités pour un projet qui avoisine les 10 milliards d'euros. Notre Région doit appeler les acteurs concernés à défendre les solutions alternatives qui passent notamment par l'aménagement de tronçons de la ligne actuelle.

## Assemblée Plénière du 20 décembre 2018

### Amendement au Rapport N° 2018/AP-DEC/03 – Budget Primitif 2019

déposé par les élus de la France Insoumise, Liem Hoang Ngoc, Myriam Martin,  
Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys

#### Aller vers la gratuité du transport scolaire

Rajouter, page 43 du document BP, un paragraphe ainsi rédigé :

**« L'objectif de la Région Occitanie, en matière de transport scolaire, est d'aboutir à la gratuité sur l'ensemble du territoire régional pour la rentrée de septembre 2020. »**

Page 14, partie III 5, supprimer au sein de la deuxième parenthèse, « participation des familles au coût des transports scolaires ».

#### Exposé des motifs :

Aller vers la gratuité des transports scolaires comme dans la Haute Garonne et le Lot. Il s'agit de justice sociale d'autant que les familles et les élèves ne sont pas à égalité devant les déplacements. L'actualité sociale a révélé combien ces transports peuvent être une charge lourde pour les familles.

## **Assemblée Plénière du 20 décembre 2018**

### **Amendement au Rapport N° 2018/AP-DEC/03 – Budget Primitif 2019 déposé par les élus de la France Insoumise, Liem Hoang Ngoc, Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys**

#### **« Création d'un Observatoire Régionale pour la Prévention des Risques Naturels »**

#### **Chapitre 907 – Environnement**

- Ajouter 400 000 euros en Investissement

Cet investissement est financé par l'augmentation équivalente du recours à l'emprunt

- Ajouter 150 000 euros en Fonctionnement

Cette somme supplémentaire est gagée sur une diminution de la part d'autofinancement de la section d'investissement (compensée à due concurrence par une augmentation de l'emprunt) et sur une augmentation de la section de fonctionnement.

#### **Exposé des motifs :**

L'ONU estime, à l'échelle nationale, le coût des catastrophes climatiques à environ 50Mds€ au cours des vingt dernières années. Avec le changement climatique, le phénomène s'accélère : près de 15Mds€/an en Europe rien que pour les inondations portant le nombre de personnes impactées à 650 000 chaque année. Dans notre région, grêle, épisodes cévenols, plus largement inondations dans l'Aude, l'Aveyron, incendies...

Face à cette réalité, les élus doivent agir et prendre des décisions afin de prévoir, limiter et, mieux encore, éviter ces catastrophes et leurs conséquences sur les populations, notamment par une connaissance fine de ces phénomènes, tant en nature et intensité qu'en localisation. Compte tenu de la spécificité de notre région montagneuse, hydrologique, une catastrophe peut entraîner une autre par conséquent un réel risque domino qui nous faut prendre en compte. Prévenir le risque, c'est deux choses : des outils de haute précision et des équipes pluridisciplinaires. Dans une région comme la nôtre, en zone de montagne ou maritime, au carrefour d'influences climatiques variées, les risques naturels sont multiples, complexes et souvent très imbriqués : pluies extrêmes, crues, laves torrentielles, éboulements, avalanches etc.

Les outils sont nécessaires pour mesurer, évaluer, surveiller ces phénomènes, ce de manière pérenne pour bien comprendre et anticiper les effets du changement climatique. Plus précisément, parmi les éléments nécessaires à cette connaissance, la question de la mesure est primordiale. Bien mesurer c'est bien comprendre et

alerter : mesures hydro-météorologiques (pluie, débit, neige), radar, Lidar, stations GPS, images satellitaires, outils de mesure des mouvements de terrain, mesures hydrographiques, etc. Nous proposons d'accompagner sur ce volet les besoins d'investissements des chercheurs, ingénieurs et techniciens autour de la thématique d'évaluation des risques naturels régionaux en finançant du matériel de haute précision travaillant sur ces thématiques au sein d'un observatoire régional pluridisciplinaire, à hauteur de 400 000€ sur ce volet.

Il est tout aussi important que ces informations, diagnostics, et analyses soient échangés et partagés entre les différentes disciplines de recherche, les élus et les opérateurs sur le terrain. Météorologistes, géologues, géographes, glaciologues, géophysiciens, hydrologues, hydrographes, sismologues... alertent sur ce besoin de mettre en commun leurs connaissances et savoir-faire pour comprendre et prévenir le plus efficacement les risques naturels impactant la population et l'activité.

Ainsi la région Auvergne-Rhône-Alpes Occitanie Pyrénées/Méditerranée a l'opportunité de devenir la première région pilote en Europe à se doter de cet outil. Cet observatoire a vocation à rassembler ou se coordonner avec les observatoires déjà constitués nationalement ou localement, et à agir avec nos voisins européens. La région qui veille à la protection et à la sécurité de ses habitants ne peut que soutenir et encourager un tel observatoire. En conséquence, nous proposons de doter cet observatoire de 200 000 euros pour assurer ses missions.

## **Assemblée Plénière du 20 décembre 2018**

### **Amendement au Rapport N° 2018/AP-DEC/03 – Budget Primitif 2019 déposé par les élus de la France Insoumise, Liem Hoang Ngoc, Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys**

#### **« Création d'un Etablissement public régional de l'hydrogène »**

#### **Chapitre 907 et 937 – Environnement**

#### **Article 5 politique de l'énergie**

- Ajouter 2 millions d'euros en Investissement  
Cet investissement est financé par l'augmentation équivalente du recours à l'emprunt
  
- Ajouter 200 000 euros en Fonctionnement  
Cette somme supplémentaire est gagée sur une diminution de la part d'autofinancement de la section d'investissement (compensée à due concurrence par une augmentation de l'emprunt) et sur une augmentation de la section de fonctionnement.

#### Exposé des motifs :

A l'heure du recul nécessaire des énergies fossiles, nuisibles à l'environnement, et facteurs d'effet de serre, alors que la question des énergies renouvelables, durables et alternatives est posée comme un impératif écologique et économique, l'hydrogène et sa filière apparaissent comme véritablement alternatifs pour la transition écologique.

La France a pris du retard dans ce domaine, notre région a entamé un fléchage vers l'hydrogène.

Pour aller plus vite, plus efficacement et plus loin, nous proposons de créer un établissement public régional de l'hydrogène pour coordonner et orienter les politiques, la recherche et les interventions en faveur de l'hydrogène en Région.